ENTENTE RELATIVE À L'ARBITRAGE

INTERVENUE ENTRE

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

ET

LA FÉDÉRATION DE LA SANTÉ DU QUÉBEC (CSQ)

NOVEMBRE 2016

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Les dispositions nationales de la convention collective signée le 22 juin 2016 et liant,

d'une part,

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

et, d'autre part,

LA FÉDÉRATION DE LA SANTÉ DU QUÉBEC (CSQ)

sont modifiées de la façon suivante :

1. Les arbitres suivants sont retirés de la liste à la clause 13.39 :

- Michel Bolduc
- Gabriel Côté
- Diane Fortier
- François G. Fortier
- Charles Turmel

2. Les arbitres suivants sont ajoutés à la liste à la clause 13.39 :

- Richard Bertrand
- Claire Brassard
- Jean-Yves Brière
- Robert Côté
- Rosaire S. Houde
- Nathalie Massicotte
- Nancy Ménard-Cheng
- Andrée St-Georges

La présente entente entre en vigueur le quatorzième jour suivant sa date de signature.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ, LE 3 jour de ~~novembre~~ mars 2017 2016.

LA FÉDÉRATION DE LA SANTÉ DU QUÉBEC (CSQ)

Claire Montour

Claire Montour

Daniel Notardonato

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Josée Doyon

Élise Forest Poudrette